

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DECS	Date	10 février 2025
Numéro	25.109	Heure	

<b>Auteur-e(-s) :</b> Commission Prestations sociales	<b>Lié à</b> (facultatif) : ad <a href="#">25.601 com</a>
<b>Titre :</b> Soutien à la réorientation dans les métiers de la transition écologique	
<b>Contenu :</b> <p>Le Grand Conseil prie le Conseil d'État d'étudier les possibilités d'extension du système d'allocation de formation cantonale (AFOC) aux personnes souhaitant se réorienter vers un métier de la transition écologique sans disposer des ressources financières suffisantes.</p> <p>L'étude devra en particulier se pencher sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) Définition de métiers dits de la transition écologique et identification des compétences souffrant de pénurie ou appelées à se développer afin de répondre aux besoins et évolutions du marché du travail ;</li><li>b) Identification des parcours permettant d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier de la transition écologique (via des formations certifiantes ou non certifiantes) ;</li><li>c) Établissement d'une vue d'ensemble des aides existantes dans les domaines de la réinsertion et de la reconversion professionnelles afin d'identifier les cas de figure non couverts par les systèmes existants, et définition du caractère subsidiaire aux autres dispositifs existants ;</li><li>d) Définition des critères et des conditions d'octroi et élaboration d'un modèle de convention de réorientation professionnelle ;</li><li>e) Détermination du cadre et des modalités d'accompagnement et de durée ;</li><li>f) Évaluation des coûts et des modalités de financement ;</li><li>g) Adaptation ou création de la base légale ou réglementaire nécessaire à l'octroi d'une telle aide.</li></ul> <p>Le Conseil d'État est prié de veiller à ce que la réponse donnée à la présente motion soit cohérente et coordonnée avec sa stratégie en matière de formation continue des adultes (rapports <a href="#">21.016</a> et <a href="#">24.036</a>) et avec sa politique cantonale de l'emploi (rapport <a href="#">24.006</a>).</p>	
<b>Développement</b> (obligatoire) : <p>La transition écologique est l'un des plus grands défis de notre temps pour assurer un avenir durable pour notre planète et pour les générations à venir. L'atteinte des objectifs climatiques, pour ne mentionner que ceux-ci, implique des investissements dans plusieurs domaines, de l'économie aux infrastructures en passant par la mobilité et l'énergie. Le canton porte ses projets en la matière et accompagne ceux qui traduisent et rendent effectifs les plans et stratégies cantonales. Au-delà de la dimension collective des besoins, il importe également de définir quels soutiens complémentaires il convient d'apporter aux personnes motivées à réorienter leur carrière professionnelle dans les métiers de la transition écologique.</p> <p>Conformément aux intentions annoncées dans le rapport <a href="#">24.006</a> (tout particulièrement au chapitre 5.2.2.), le Conseil d'État est prié d'engager sans attendre les révisions nécessaires des bases légales ou réglementaires permettant d'étendre le champ des allocations de formation cantonale (AFOC) aux demandeur-euse-s d'emploi désireux-euse-s et motivé-e-s à réorienter leur carrière professionnelle dans les métiers de la transition écologique, mais qui, cependant, ne remplissent aujourd'hui pas les critères d'obsolescence du métier déterminés par la Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) ou qui sont menacé-e-s de chômage dans leur métier actuel. L'analyse à mener portera également sur l'opportunité et la faisabilité, ou non, d'étendre ces allocations à des personnes ne répondant pas aux critères précités, mais néanmoins désireuses et motivées à s'engager dans une nouvelle orientation professionnelle dans le domaine de la transition écologique. Pour ce faire, le Conseil d'État peut s'appuyer sur les travaux initiés dans le cadre de la réponse à apporter, dans le domaine des soins, à l'initiative des soins infirmiers (rapport <a href="#">24.012</a>).</p>	
<b>Demande d'urgence :</b> NON	

**Auteur-e ou premier-ère signataire** : *prénom, nom* (obligatoire) :

Fabienne Robert-Nicoud, présidente de la commission

**Autres signataires** (*prénom, nom*) :

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :

--

--

--